



Infraction cause collision auto frontale/gendarmes pas de PV?

Par **PP_AVP**, le **23/10/2015** à **17:43**

Collision Fronto-laterale sur voie rapide (70-90 km/h)

Quelqu'un a appelé les secours

Intervention gendarmerie (2 gendarmes) après collision environ 30-45mn

Ils ont pu faire des tests d'alcoolemie sur les 2 conducteurs dont 1 a indiqué blessé sur constat amiable.

La responsabilité est à 100% attribuée à 1 des conducteurs.

Il y avait au moins 2 témoins directs

Un camion dépanneur arrive sur la scène de collision 30mn (approx) après gendarmes. Celui-ci demande aux gendarmes, relatif à 1 des conducteurs: "Il est ivre?" et ceux-ci répondent: "non, il a testé négatif".

- - -

Ces gendarmes ont-ils l'obligation ou ont-ils le choix de ne pas relever quoi que ce soit ?

> de relever l'infraction, > de faire un Procès-Verbal avec tout ce que cela comporte (investigation, témoignages, lieux, temps, etc) afin de transmettre au Procureur etc

> ont-ils un devoir de précaution ~ vis-à-vis du blessé ?
appel ambulance ou pompiers

Merci